

**COMMUNAUTE DE
 COMMUNES
 VAL ES DUNES**
 1 rue Guéritot
 14370 ARGENCES
 ☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L’an deux mille vingt-quatre dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
 13.12.2024
 Date d’affichage
 13.12.2024

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, M. Michel CRUCHON (départ à 19h37), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY (arrivée à 19h07), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Didier LEMONNIER, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

| | |
|-------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice | 39 |
| Présents | 25 |
| Titulaires | 25 |
| Suppléants | 0 |
| Pouvoirs | 10 |
| Votants | 35 |
| 19h07 Arrivée titulaire | +1 |
| Votants | 36 |
| 19h37 Départ titulaire | -1 |
| Votants | 35 |
| Quorum | 20 |

Absents excusés : M. Thomas LEROY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Lydie MAIGRET (pouvoir à Marianne TURPIN), Ann BAUGAS (pouvoir à Sophie de GIBON), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK (pouvoir à Régine ENEE), Stéphane AMILCAR (pouvoir à Claude FOUCHER), William HERFORT, Stéphane CASTEL (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Mme Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN (pouvoir à Philippe PESQUEREL).

Secrétaire de séance : M. Philippe PIARD

Délibération n° 2024 / 198

Objet : OTRI – Subvention Région sur la Généralisation du tri à la source des biodéchets

Il convient d’autoriser M. le Président à signer l’avenant à la convention de financement IDEE émanant de la Région Normandie modifiant le calcul de la subvention (pas d’impact pour OTRI) et le rallongement du délai pour l’exécution du projet. En effet, le projet biodéchets de la Communauté de Communes Val ès dunes a pris du retard, notamment par la distribution des composteurs qui s’effectuera en 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

↳ Autorise M. le Président à signer l’avenant à la convention de financement IDEE émanant de la Région Normandie, modifiant le calcul de la subvention et le rallongement du délai d’exécution du projet.

Pour extrait conforme,
 Le secrétaire de séance,
 Philippe PIARD



Le Président,
 Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d’un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr